REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 3 juillet 2019 portant nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Saint-Girons

NOR: JUSB 1919 992 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu les décisions des chefs de la cour d'appel de Toulouse en date du 8 janvier 2019, d portant délégation au tribunal d'instance de Saint-Girons ;

Vu les décisions des chefs de la cour d'appel de Toulouse en date du 2 juillet 2019 portant délégation au tribunal d'instance de Saint-Girons ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Caroline RIGAL, greffière, cheffe de greffe du tribunal d'instance de Muret, déléguée par décisions des chefs de cour en date du 2 juillet 2019 au tribunal d'instance de Saint-Girons, est, nommée à titre exceptionnel, régisseuse intérimaire audit tribunal, pour une nouvelle période du 7 juillet 2019 au 6 janvier 2020.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Toulouse, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 3 juillet 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice, Par délégation, pour la cheffe du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle, L'adjointe à la cheffe, du bureau,

Karine POINTEAU